

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 33

N°252

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DÉCEMBRE 2018

**L'AN deux mille dix huit, le 19 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : RUER Marc, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI	Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Sophie VALLY
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Evelyne YONNET
Monsieur Rachid ZAIRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Magalie CHERET

---

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires  
Juridiques et du Domaine

**OBJET : Approbation de la cession du bien situé 4 passage des Chalets à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée Y 34 au profit des Consorts DJOUADI-AIZEL**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 prévoyant la délibération en Conseil municipal de la gestion des biens immobiliers communaux ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L3211-14 prévoyant les modalités de cession des biens immobiliers des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des services de France Domaine du 24 mars 2017 ;

Considérant que le bien situé 4 passage des Châlets à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée Y 34, d'une superficie de 149 m<sup>2</sup>, a été acquis par la Commune en 1996 dans le cadre d'une préemption ;

Considérant que, le bien ne correspondait à aucune perspective d'utilisation pour les missions municipales, la Ville a missionné la Société AGORASTORE de mettre en vente le bien ;

Considérant que sur la base des trois enchères reçues par la société AGORASTORE, celle des Consorts DJOUADI-AIZEL a été retenue par la Ville pour un montant net de 204 225 euros, soit 185 322,15 euros pour la collectivité et 18 902,86 euros pour la société AGORASTORE ;

Considérant que l'acte notarié de cession comportera une clause de complément de prix au profit de la Commune aux termes de laquelle, en cas de cession du bien dans un délai de 10 ans à compter de la signature, 50 % de la plus-value réalisée serait reversé à la Commune.

Adoption à l'unanimité par 40 pour , 5 se sont abstenus( Thérèse MBONDO, Daniel GARNIER, Evelyne YONNET , Jean-Yves VANNIER, Rachid ZAIRI )

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la cession du bien situé 4 passage des Châlets à Aubervilliers, sur la parcelle Y 34 au profit des consorts DJOUADI-AIZEL.

**FIXE** le prix net de la cession à 204 225 €, soit 185 322.14 € pour la Commune et 18 902.86€ de frais d'agence pour AGORASTORE.

**AUTORISE** la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

Reçu en préfecture le : 21/12/18  
Publié le : 21/12/18  
Certifié exécutoire : 21/12/18

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

